



**MAIRIE DE
LA CHAPELLE-DEVANT-BRUYERES**

**Compte rendu
Réunion du Conseil Municipal du mardi 13 octobre 2026 à 20h00**

Convoqué le 6 octobre 2026, le Conseil Municipal de La Chapelle devant Bruyères s'est réuni en mairie le mardi 13 octobre 2026 à 20h00, sous la présidence de Monsieur Sylvain DESCHAMPS.

Nombre de membres en exercice : 15 (dont 13 présents et 2 ayant donné procuration)

Présents :

Catherine AUBRY, Sylvain DESCHAMPS, Mégane DIDIER, François DURRMANN, Sandra GARCIA, Gaëtan GLEY, Lydia GEORGES, Aurélie GRANDJEAN, Anne JOUSSE, Yann KIMENAU, Loïc MARTIN, Sidney MARQUEZ, Thierry RICHARD,

Excusés :

Jonathan BIBERON (pouvoir donné à Sylvain DESCHAMPS pour la séance)
Virginie PÊCHEUR (pouvoir donné à Loïc MARTIN pour la séance)

Secrétaire de séance :

Mégane DIDIER est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

1) Approbation du compte rendu du Conseil municipal du 8 septembre 2026

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance du 8 septembre 2026.

2) ONF : Etat d'assiette des coupes 2027

Il est présenté au Conseil Municipal la proposition de l'ONF d'inscription des coupes de bois à l'état d'assiette pour l'année 2027. Les parcelles concernées sont les suivantes :

- Parcelle 14 : 267m² ;
- Parcelle 17 : 618 m² ;
- Parcelle 36 : 61 m³ ;
- Parcelle 40 : 50 m³ ;
- Parcelle 64 : 249 m³ ;
- Parcelle 65 : 382 m³.

Le programme proposé porte sur une superficie totale de 29,56 hectares, pour un volume de bois estimé à 1 626 m³.

Sur la base d'un tarif minimal de 45 € par m³, la recette potentielle minimale pour la commune est estimée à 73 000 €.

Après examen de la proposition, le Conseil Municipal approuve l'ensemble des coupes présentées par l'ONF, sous réserve des modalités suivantes concernant les parcelles 14 et 17 :

- **Parcelle 14** : vente de gré à gré portant sur 167 m³, le volume restant (100m²) étant destiné à la délivrance pour les affouages ;
- **Parcelle 17** : vente de gré à gré portant sur 518 m³, le volume restant (100m²) étant destiné à la délivrance pour les affouages.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

3) Affouages

Le Conseil Municipal procède à l'examen du projet de règlement des affouages.

Il est rappelé que l'affouage constitue un droit permettant aux habitants d'une commune de bénéficier de bois pour leurs besoins personnels, étant précisé qu'il s'agit d'une faculté et non d'une obligation pour la commune.

Les modalités d'attribution prévoient la délivrance d'un seul lot par foyer, par tirage au sort, dans la limite de 30 stères par lot. L'abattage des arbres sera confié à un professionnel.

S'agissant des sanctions applicables en cas de non-respect du règlement d'affouage, le conseil municipal décide de substituer à la caution de 50 € initialement envisagée la déchéance du droit à l'affouage.

Le Conseil Municipal procède également à la désignation de trois garants solidaires :

- Gaëtan GLEY ;
- Loïc MARTIN ;
- Sidney MARQUEZ.

À l'issue des échanges, le règlement d'affouage, modifié conformément à ce qui précède, ainsi que la désignation des trois garants solidaires sont approuvés à l'unanimité

4) Contrat mutuelle santé 2027-2032

Le Conseil Municipal examine le projet pour la mise en place d'un contrat groupe de complémentaire santé au bénéfice des agents communaux pour la période 2027-2032.

À ce jour, les 3 agents communaux disposent de leur propre mutuelle. La commune participe au financement de la complémentaire santé à hauteur de 15 € par mois pour les agents ayant souscrit un contrat labellisé.

Afin de permettre à l'ensemble des agents communaux de bénéficier d'une couverture complémentaire santé dans un cadre commun, il est proposé d'adhérer au contrat de groupe **VICTOR HUGO**, retenu par le Centre de Gestion.

Le montant minimal de participation de la commune est fixé à 15 €. Toutefois, le Centre de Gestion préconise une participation de 25 € par mois et par agent.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'adhésion au contrat de groupe de complémentaire santé pour la période 2027-2032.

Le Conseil Municipal approuve également à l'unanimité la participation financière de la commune à hauteur de 25 € par mois et par agent.

5) Contrat prévoyance maintien de salaire 2027-2032

Le Conseil Municipal examine le projet de contrat de prévoyance relatif au maintien de salaire des agents communaux pour la période 2027-2032.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le projet de délibération portant sur la mise en place des garanties de base, assorties du taux de cotisation correspondant.

6) Modification régie communale

Le Maire informe le Conseil Municipal des modifications apportées par arrêté aux modalités de fonctionnement de la régie communale, afin d'autoriser les opérations de décaissement et de transformer ainsi la régie d'encaissement en régie mixte.

7) Eau Toiltech

La société TOILTECH bénéficie d'un tarif préférentiel pour la fourniture d'eau à usage industriel.

Pour l'année 2026, la facturation repose sur un volume de consommation de 2 867 m³, au tarif de 0,09 € par m³, auquel s'ajoutent des frais de 1 160 €, soit un montant total de **1 418,03 €**.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la facturation de l'eau à la société TOILTECH pour l'année 2026, pour le montant précité.

8) SMIC des Vosges : Adhésion

La commune de Marey, comptant 72 habitants, souhaite adhérer au SMIC des Vosges.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve cette adhésion à l'unanimité.

9) Décision Modificative n°2 : Equilibre opérations d'ordre

Une erreur matérielle de 73 € ayant été constatée dans une écriture budgétaire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la modification de cette ligne budgétaire et autorise la régularisation correspondante.

10) Vente terrains communaux

Le Conseil Municipal examine deux propositions d'acquisition de terrains communaux :

- **Proposition 1** : M. et Mme ANTOINE sollicitent l'acquisition de la parcelle communale n° 290, avoisinant à leur propriété, d'une superficie totale de 1 500 m², dont 690 m² situés en bordure de route étaient constructibles lors de la précédente délibération fixant le prix de vente à 15 € le m².

À la suite de la révision du Plan local d'urbanisme (PLU), une partie de la parcelle a été déclassée en zone agricole. Les demandeurs proposent de maintenir le prix de 15 € le m² pour les 690 m² concernés et d'appliquer un tarif correspondant à la valeur des terrains agricoles pour la superficie restante.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de maintenir les conditions de vente fixées par la délibération initiale, soit un prix de 15 € le m².

- **Proposition 2 :** M. et Mme GABEL sollicitent l'acquisition de la parcelle communale cadastrée E 871, d'une superficie de 50 m², située devant sa propriété. Compte tenu de la présence d'une borne à incendie sur cette parcelle, le Conseil Municipal décide de surseoir à statuer sur cette demande, dans l'attente d'éléments complémentaires permettant d'en apprécier les conséquences.

11) Demande de mise à disposition d'une salle pour une chorale

La chorale « L'Île aux Chansons », ne disposant plus de salle depuis septembre 2026, sollicite la commune afin de bénéficier d'un local pour organiser ses répétitions hebdomadaires.

La demande porte sur la mise à disposition d'une salle pouvant accueillir environ 50 choristes, chaque jeudi, hors vacances scolaires, de 19 h 30 à 21 h, ainsi que d'un petit espace de stockage – et la réalisation de photocopies.

En contrepartie de cette mise à disposition, la chorale propose d'organiser un concert ou deux, par an, au profit de la commune. Les habitants du village pourront également assister aux répétitions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la mise à disposition gratuite d'une salle au bénéfice de la chorale. La question de la prise en charge du coût des photocopies sera examinée ultérieurement.

12) Rallye Vosges Grand Est

La date du 13 juin 2027 est retenue pour le passage du rallye sur le territoire communal.

Le conseil municipal approuve cette décision à la majorité, avec 13 voix pour et 2 voix contre (F.DURRMANN et C.AUBRY)

13) Déneigement 2026/2027

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la proposition de EI VALANCE MATHIEU relative aux prestations de déneigement, au tarif de 82 € HT de l'heure.

14) Questions diverses

Acquisition d'une cuve

- Le Conseil Municipal examine la proposition d'acquisition d'une cuve de 4 500 litres auprès de la société PAGOT, pour un montant de 5 610 € HT. Cette cuve pourrait être utilisée à diverses fins, notamment en cas d'incendie, pour venir en aide aux habitants non raccordés au réseau d'eau en période de sécheresse lorsque les sources sont à sec, ainsi que pour l'arrosage des fleurs de la commune.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal approuvent cette acquisition.

Location d'une licence de débit de boissons

- Le conseil municipal examine les modalités du contrat de location d'une licence de débit de boissons de 4^e catégorie, assortie d'une exclusivité pour la vente de boissons alcoolisées. Il est convenu que la commune se réserve la possibilité d'utiliser cette licence quatre week-ends par an, durant les périodes d'ouverture prévues au contrat.

Bilan financier des feux d'artifice

- Le bilan financier de la manifestation est présenté au conseil municipal comme suit :
 - Recettes totales : 9 986,80 €
 - Dépenses totales : 7 810,89 €
 - Résultat bénéficiaire : 2 175,91 €

Bilan financier de la fête de la bière

- Le bilan financier de la manifestation est présenté au conseil municipal comme suit :
 - Recettes totales : 6 757,82 €
 - Dépenses totales : 5070,82 €
 - Résultat bénéficiaire : 1687 €

Regroupement du CCAS et de la commission « Fêtes et animations »

- Le conseil municipal approuve la proposition de regrouper le Centre communal d'action sociale (CCAS) et la commission « Fêtes et animations ».

Plan de prévention et de sécurité

- Le plan de prévention et de sécurité fait l'objet d'échanges et de discussions au sein du Conseil Municipal. Il est approuvé à l'unanimité

⇒ *Prochaine séance du Conseil municipal fixée le mardi 1^{er} décembre 2026 à 20h00*

Le Maire lève la séance à 22h30

Le Maire,
Sylvain DESCHAMPS



La Secrétaire de séance
Mégane DIDIER

